

# SE CONSTITUER UN PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ENCORE PLUS SOLIDE AVEC L'ASSURANCE VIE ENTIÈRE ÉQUIMAX<sup>MD</sup> (COMPLÉMENT)

## ÉTUDE DE CAS : examen approfondi des chiffres

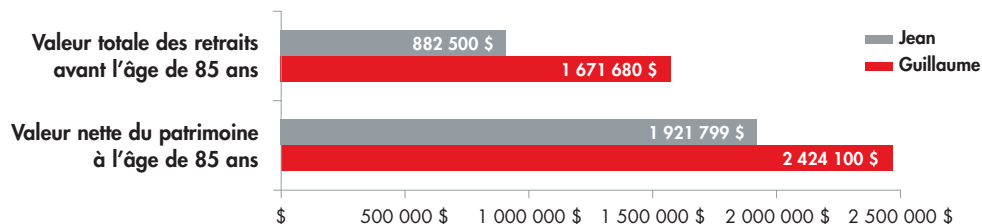
### VOICI JEAN ET GUILLAUME

Jean et Guillaume ont tous les deux 45 ans. Ils recherchent un moyen fiscalement avantageux de laisser un héritage à leurs héritiers et de se bâtir un patrimoine accessible afin d'enrichir leur revenu de retraite. Ils ont maximisé leurs droits de cotisation à des placements enregistrés et détiennent la somme de 750 000 \$ dans un régime d'épargne non enregistré. Ils peuvent se permettre d'investir la somme de 30 000 \$ chaque année au cours des 20 prochaines années afin de les aider à réaliser leurs objectifs financiers.

	Le plan de Jean		Le plan de Guillaume	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurance vie</b> : il souscrit un contrat d'assurance vie temporaire de 20 ans de 1 million \$ qui ne se renouvellera pas<sup>1</sup>.</li> <li>• <b>Placement</b> : il dépose la somme de 28 280 \$ chaque année au titre de son placement non enregistré existant.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurance vie</b> : il souscrit une assurance vie entière permanente de 750 000 \$<sup>2</sup> assortie d'un avenant d'assurance vie temporaire de 20 ans de 250 000 \$. Le régime d'assurance vie temporaire ne se renouvellera pas.</li> <li>• <b>Placement</b> : il dépose la somme de 6 183 \$ chaque année au titre de son placement non enregistré existant.</li> </ul>	
	<b>Valeur à la fin de l'année</b>			
	Placement non enregistré <sup>3</sup>	Prestation de décès totale de l'assurance vie	Placement non enregistré <sup>3</sup>	Prestation de décès totale de l'assurance vie <sup>4</sup>
1 <sup>re</sup> année	796 569 \$	1 000 000 \$	773 953 \$	1 003 328 \$
5 <sup>e</sup> année	994 050 \$	1 000 000 \$	875 529 \$	1 031 138 \$
10 <sup>e</sup> année	1 268 157 \$	1 000 000 \$	1 016 518 \$	1 115 060 \$
15 <sup>e</sup> année	1 576 021 \$	1 000 000 \$	1 174 871 \$	1 254 487 \$
20 <sup>e</sup> année	1 921 799 \$	1 000 000 \$	1 352 725 \$	1 146 089 \$
	<b>Retraits annuels pour enrichir leur revenu de retraite pendant 20 ans<sup>5</sup></b>			
	<b>44 125 \$</b> (ne retire que l'intérêt avant son décès à l'âge de 85 ans)		<b>83 584 \$</b> (retire toute son épargne avant son décès à l'âge de 85 ans)	
66 ans	1 921 799 \$	0 \$ <sup>6</sup>	1 298 965 \$	1 259 394 \$ <sup>6</sup>
75 ans	1 921 799 \$	0 \$	754 564 \$	1 759 327 \$
85 ans	1 921 799 \$	0 \$	0 \$	2 424 100 \$

### Résultats :

À l'âge de 85 ans, Guillaume aura reçu **789 180 \$** (soit 89 %) de plus que Jean a sa retraite et la valeur de son patrimoine sera environ 87 % plus élevée que celle de Jean.



<sup>1</sup> Le contrat d'assurance vie temporaire de 20 ans n'est pas renouvelé. Les primes ne sont versées que pendant 20 ans. Homme de 45 ans, taux standards pour personnes non fumeuses en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021. La prime exacte s'élève à 1 720,22 \$. <sup>2</sup> Bâtisseur de patrimoine Équimax<sup>MD</sup> 20 paiements. Mode d'affectation des participations bonifications d'assurance libérée. La prime annuelle exacte, qui comprend l'avenant d'assurance temporaire de 20 ans, s'élève à 23 816,95 \$ en fonction d'un homme de 45 ans, aux taux standards pour personnes non fumeuses en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021. L'avenant d'assurance temporaire n'est pas renouvelé et les primes ne sont versées que pendant 10 ans. <sup>3</sup> En supposant un taux de rendement de 5 % dans un placement dont le rendement est généré en fonction de l'intérêt seulement et un taux marginal d'imposition de 53 %. En supposant qu'aucun retrait n'est effectué du compte d'épargne non enregistré avant l'âge de 65 ans. <sup>4</sup> Les valeurs sont illustrées en fonction d'un homme de 45 ans, des taux standards pour personnes non fumeuses en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et du barème des participations alors en vigueur demeurant inchangé pendant la durée du contrat. Il ne s'agit pas d'une projection ni d'une prévision du rendement futur. Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation. Votre conseiller ou votre conseiller peut vous montrer des rapports sur le barème des participations de rechange afin de souligner les répercussions potentielles qu'une diminution du taux d'intérêt du barème des participations pourrait avoir sur les valeurs de votre contrat. Ces rapports ne représentent pas une prévision du plus grand changement du barème des participations qui pourrait se produire au cours de la durée de votre contrat. <sup>5</sup> Le taux de rendement sur le placement imposable pendant les années de retrait est de 5 %. <sup>6</sup> Le contrat d'assurance vie temporaire de 20 ans de Jean et l'avenant d'assurance vie temporaire de 20 ans de Guillaume ne sont pas renouvelés.

## DE LA FLEXIBILITÉ POUR PROFITER DE VOTRE RETRAITE... COMME VOUS L'ENTENDEZ

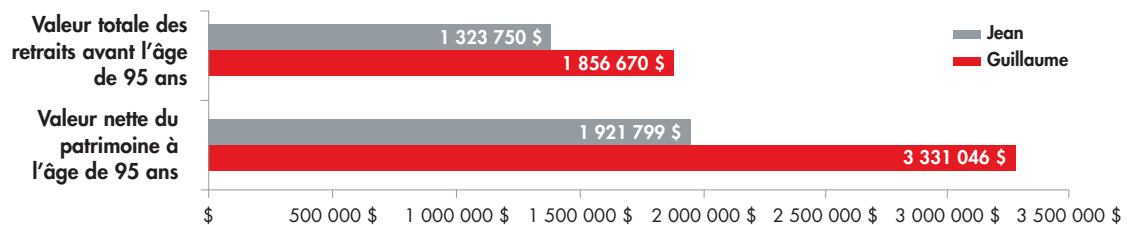
### Et si Guillaume cotisait moins d'argent pour enrichir son revenu de retraite pour qu'il dure pendant 30 ans?

Si Guillaume retire la somme de 61 889 \$ chaque année pendant 30 ans plutôt que la somme de 83 584 \$ pendant 20 ans, quelle serait la valeur totale de ses retraits et la valeur de son patrimoine par rapport à celles de Jean?

	Le plan de Jean		Le plan de Guillaume	
	Placement non enregistré <sup>3</sup>	Prestation de décès totale de l'assurance vie	Placement non enregistré <sup>3</sup>	Prestation de décès totale de l'assurance vie <sup>4</sup>
<b>Valeur à la fin de la 20<sup>e</sup> année</b>				
	1 921 799 \$	1 000 000 \$	1 352 725 \$	1 460 890 \$
<b>Retraits annuels pour enrichir leur revenu de retraite pendant 30 ans<sup>5</sup></b>				
	<b>44 125 \$</b> (retire toute son épargne avant son décès à l'âge de 95 ans)		<b>61 889 \$</b> (retire toute son épargne avant son décès à l'âge de 95 ans)	
66 ans	1 921 799 \$	0 \$ <sup>6</sup>	1 321 170 \$	1 259 394 \$ <sup>6</sup>
75 ans	1 921 799 \$	0 \$	1 001 622 \$	1 759 327 \$
85 ans	1 921 799 \$	0 \$	558 715 \$	2 424 100 \$
95 ans	<b>1 921 799 \$</b>	0 \$	0 \$	<b>3 331 046 \$</b>

### Résultats :

À l'âge de 95 ans, Guillaume aura reçu **532 920 \$** (soit 40 %) de plus que Jean à sa retraite et la valeur de son patrimoine sera plus élevée de **1 409 247 \$** (soit 73 %).



### Et si Guillaume voulait encore plus d'argent pour enrichir son revenu de retraite?

En plus des retraits que Guillaume effectue de ses placements non enregistrés, il peut utiliser la valeur de rachat de son contrat d'assurance vie comme garantie en vue d'un prêt bancaire ou comme garantie pour emprunter de l'argent auprès de l'Assurance vie Équitable (soit une avance sur contrat).

	Le plan de Guillaume	
	Placement non enregistré (en supposant un retrait annuel de 83 584 \$)	Valeur de rachat de l'assurance vie <sup>4</sup> (disponible comme garantie en vue d'un prêt ou d'une avance sur contrat)
66 ans	1 298 965 \$	721 492 \$
75 ans	754 564 \$	1 231 214 \$
85 ans	0 \$	2 038 387 \$

**Résultats :** Guillaume peut recevoir un revenu plus élevé par année ou sur une plus longue période en faisant un emprunt sur la valeur de rachat de son contrat. À son décès, la valeur de son patrimoine sera diminuée de solde du prêt impayé.

En intégrant un contrat d'assurance vie entière avec participation à vos plans financiers, plus d'options s'offrent à vous pour parer à toute éventualité.

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseillère ou votre conseiller financier.

Ce concept a été établi en fonction de la législation fiscale actuelle qui est susceptible de changer. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel. L'étude de cas présentée dans ce document est donnée à titre d'exemple seulement. Les résultats réels varieront. Les valeurs sont illustrées en fonction du barème des participations en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021 demeurant inchangé pendant la durée du contrat. Votre conseillère ou votre conseiller peut vous montrer des rapports sur le barème des participations de rechange afin de souligner les répercussions potentielles qu'une diminution du taux d'intérêt du barème des participations pourrait avoir sur les valeurs de votre contrat. <sup>MD</sup> indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

📍 L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada 📞 1 800 722-6615 🌐 [www.equitable.ca/fr](http://www.equitable.ca/fr)